

Châtel-Saint-Denis et la coopérative Cité Derrière présentent hier leur projet



Outre 25 appartements, le bâtiment comporte une salle communautaire qui sera animée. Atelier Bildbauer

Un havre de vie pour les aînés

« STÉPHANE SANCHEZ

Architecture » «Nous essayons de faire un petit havre de paix», glisse le syndic de Châtel-Saint-Denis, Charles Ducrot. Ce havre, ce sont les logements à structures intermédiaires – les appartements protégés – du chef-lieu, attendus depuis de nombreuses années. La ville et son partenaire, la coopérative lausannoise d'utilité publique Cité Derrière, dévoilaient hier le projet. Il est signé par le consortium Hans-Peter Sacher et Graber & Petter architectes, deux bureaux sis à Aigle et lauréats d'un mandat d'études parallèles lancé ce printemps. En trois chiffres: la coopérative investira – seule – entre 15 et 16 millions de francs pour ces 25 appartements prévus près de l'ancien hôpital.

Le projet est baptisé «Terracotta», allusion aux briques isolantes qui le matérialiseront. Il consiste en deux cubes imbriqués, qui occuperont notamment l'espace de l'école des Mises, promise à la déconstruction. L'édifice jouera avec les différents niveaux du site, à savoir un futur parking souterrain et le parking à ciel ouvert (non publics), ainsi que l'esplanade de la Maison des œuvres, tous reliés par un ascenseur et un escalier-gradin.

Terracotta abritera 25 deux-pièces (54 m²), tous adaptés aux personnes âgées ou à mobilité réduite. Et tous conçus pour deux personnes, avec chambre, cuisine ouverte sur le séjour et

garde-manger ou réduit. Une buanderie prendra place à chacun des trois étages sur rez. Au niveau de la place de parc extérieure, une salle communautaire permettra aux locataires de se réunir pour échanger. Cette salle sera animée par une référente sociale et donnera sur la terrasse, au sud. La géométrie du bâtiment dégagera en outre des perspectives vers l'église, le château et les Préalpes.

Des loyers calibrés

Les loyers? «Nous n'avons pas de but lucratif, nous ne spéculons pas», indique Philippe Diesbach, président du conseil d'administration de Cité Derrière. «Les locataires, s'ils sont de condition modeste, pourront bénéficier des prestations complémentaires. Les loyers ne pourront donc pas dépasser les normes, soit autour des 1250 francs par mois, charges et référente comprises.»



«La centralité est un élément important»

Charles Ducrot

Née en 1995, Cité Derrière n'en est pas à son coup d'essai. La coopérative possède un parc de près de 2000 logements adaptés, étudiants ou subventionnés en Suisse romande. Le principe: le locataire verse l'équivalent de trois mois de loyer – sa part sociale, restituée lorsqu'il part. Pas de dividende en retour, mais la possibilité de s'exprimer au sein de l'assemblée des sociétaires.

La ville mettra le terrain à disposition par le biais d'un droit de superficie que le législatif doit encore valider. Le Réseau santé et social de la Veveyse lui avait cédé la parcelle (1300 m²) en 2016 pour 390 000 francs, avec la volonté expresse que les Veveysans soient les bénéficiaires prioritaires de cette offre. La commune y veillera. Elle pourra aussi rejoindre le conseil d'administration.

Plus aucune opposition n'entrave le Plan d'aménagement de

détail du secteur. La demande de permis de construire sera déposée vers la fin de l'année, et les travaux devraient débuter au printemps 2023, pour livraison un an plus tard.

Situation idéale

Les deux partenaires ne doutent pas du succès du projet. «Dans quelques années, plus de 25% de la population aura plus de 65 ans. Le maintien à domicile est un but, et seuls 15% des seniors vont à l'EMS», rappelle Philippe Diesbach. «La difficulté, c'est de choisir les locataires. Nous nous adjoindrons les services du réseau santé.» Charles Ducrot abonde: «Les loyers seront tout à fait corrects», relève-t-il. «La centralité était un élément important»: Le Centre médical de la Veveyse et le réseau sont des voisins immédiats, tout comme le cinéma, le cœur de la ville et la vie. »

LE CENTRE SPORTIF DU LUSSY: «RÉALISTE ET RÉALISABLE»

Le Conseil général châtelais ne se prononcera pas sur l'octroi d'un droit de superficie à la coopérative Cité Derrière avant mars 2022. Dans l'immédiat, c'est un tout autre sujet, le Centre sportif du Lussy, qui l'occupera le 6 octobre prochain. Le crédit de construction du projet, déjà présenté au public (LL du 11 septembre), s'élève à 10,17 millions de francs, dont 960 000 francs déjà en réserve. L'éclairage du terrain principal devra aussi être modifié et mis à jour (1 million de francs.)

Le syndic l'a redit hier à la presse: le centre sportif, «réaliste et réalisable», répond à un besoin avéré et urgent, en particulier pour les clubs de boxe, de lutte et d'athlétisme. «Il y aura sans doute débat», estime-t-il. Motif: le prix, passé de 4 à 7, puis à plus de 10 millions de francs. «Mais le projet initial portait sur des vestiaires.» La version finale, elle, inclut une buvette (l'actuelle s'affaisse) et une salle des sociétés, tout en tenant compte de l'instabilité du terrain. «Reporter ce dossier, c'est s'expo-

ser à devoir l'actualiser. Le refuser, c'est relancer une étude, car les besoins sont là», estime Charles Ducrot et l'argentier Jérôme Allaman.

Châtel-Saint-Denis demandera en décembre un crédit pour la patinoire (estimé à 2,4 millions de francs environ à ce jour). La rénovation urgente de la piscine (7,3 millions) est suspendue à l'éventuel projet de piscine régionale. L'exécutif estime que la commune peut mener les trois dossiers de front. SZ

Le PLR singinois lance 15 candidats

Grand Conseil » Les libéraux-radicaux singinois se lancent dans la course au Grand Conseil avec une liste complète de 15 candidats, chapeauté par le sortant Nicolas Bürgisser. Le PLR du district alémanique occupe actuellement deux sièges au parlement cantonal. La liste présentée le week-end dernier comporte quatre femmes et onze hommes, affichant un âge moyen de 45 ans. Outre l'expérimenté Nicolas Bürgisser, huit candidats ont déjà siégé dans un Conseil communal. Ils sont épaulés par de fortes personnalités et des entrepreneurs de tout le district, assure le PLR singinois dans un communiqué.

La liste complète: Nicolas Bürgisser (Chevrières), Martin Becher (Chevrières), Jeffrey Brügger (Bösingen), Andreas Freiburghaus (Wünnewil-Flammatt), Tobias Lehmann (Saint-Antoine), Ernst Leiser (Saint-Antoine), Victoria Malecki (Bösingen), Dylan Porchet (Guin), Roland Rothenbühler (Saint-Ours), Esther Schaller-Jungo (Chevrières), Felix Schneuwly (Wünnewil-Flammatt), Herbert Stadler (Guin), Bruno Zbinden (Planfayon); Iris Zurkinden-Riedo (Guin). » MRZ

Changement à la présidence

ACAT Fribourg » La section fribourgeoise de l'Action des chrétiens pour l'abolition de la torture (ACAT Fribourg) a un nouveau président. Il s'agit de Marc Surchat, délégué au Synode de l'Eglise évangélique réformée du canton de Fribourg. Il était vice-président de l'ACAT et habite à Estavayer-le-Lac, selon un communiqué. Militant au sein d'Amnesty International depuis 2002, il a enseigné durant deux ans au Royal Holloway College de l'Université à Londres. Puis, pendant 20 ans, il a «contribué aux fondements scientifiques de la politique économique suisse au Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche à Berne», selon le communiqué. Il succède à René Canzali.

Dans un autre registre, l'ACAT Fribourg, qui compte une centaine de membres, annonce sa récolle annuelle (une retraite spirituelle de courte durée) ce samedi sous l'église du Christ-Roi, à Fribourg. «Le confrencier invité est l'abbé Bernard Miserez, recteur de la chapelle jurassienne de Notre-Dame du Vorbourg», indique le communiqué. La conférence, qui débutera à 10h, est ouverte à tous. » LMP

PUBLICITÉ

20 PROPOSITIONS CONCRÈTES POUR L'AVENIR DU CANTON:

PLR Les Libéraux-Radicaux

#16

LUTTER CONTRE LA DÉSOBÉISSANCE CIVILE

TOUS LES DÉTAILS

ÉLECTIONS CANTONALES - 7 NOV. 2021 LISTE 3

Le Comptoir de la Veveyse en 2023

Événement » La manifestation se déroulera dans la seconde quinzaine du mois d'octobre, dans deux ans. Le principe de la gratuité, introduit en 2019, sera maintenu.

Le Comptoir de la Veveyse sera de retour dans la deuxième quinzaine d'octobre 2023. «Lors de l'assemblée de juillet, nous avons décidé d'organiser une édition en octobre

2023», communique Christian Rouiller, président du conseil d'administration de la coopérative du comptoir. Introduit lors de la dernière édition de 2019, le principe de la gratuité des entrées sera maintenu. Un soutien possible grâce au geste des communes, précise le président.

Le site «privilegié» pour la tenue de la sixième édition reste celui du Lussy. Mais

rien n'est moins sûr. «On sait que le site va évoluer. Est-ce qu'il sera toujours propice avec l'avancement des travaux de la commune?» s'interroge Christian Rouiller.

Comme lors des deux précédentes éditions, Pierre-Alain Pache présidera pour sa part le comité d'organisation. »

CHARLES GRANDJEAN